

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2019

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} AVRIL 2019 – 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude REVEAU – Président le 13 mars 2019, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; l'an deux mille dix-neuf, le premier avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude REVEAU – Président, le 28 mars 2019.

Etaient présents :

CAESE

ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
	Dominique LEROUX
BOUTERVILLIERS	Alexis LE CALVE
	Marc HERREMAN
BRIERES-LES-SCELLES	Sylvie JOUARD
CHALO-SAINT-MARS	Patrice LAPORTE
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
	Thierry GUERIN
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jean-Benoît DE VERICOURT
GUILLEVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE
MORIGNY-CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY-LA-RIVIERE	Jean-Claude REVEAU
PUSSAY	Séverine RAME
SACLAS	Agnès GRAVIS
	Lionel DEBELLE
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Marie-Pascale DAILLOUX

CCJR

LARDY	Hugues TRETON
-------	---------------

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, président, à 19h05.

Point n° 1 – nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Madame Agnès GRAVIS de la commune de SACLAS comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Approbation du compte rendu du comité syndical du 28 janvier 2019

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 28 janvier 2019 et sont invités à venir signer le registre en fin de séance.

Point n°3 : approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion, transmis par le trésorier principal, est identique au compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2018 est de :

- en investissement : 29 864,81 €
- en fonctionnement : 148 853,26 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de :

- en investissement : 441 092,64 €
- en fonctionnement : 416 880,45 €

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2019

LE PRESIDENT entendu, Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018, selon les formes de droit.

Point n°4 : vote du compte administratif 2018

Monsieur le 1^{er} Vice-président expose au Comité Syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultat à la clôture De l'exercice précédent	- 21 784,74 €	- 86 077,33 €
Résultat de l'exercice 2018	29 864,81 €	148 853,26 €
Résultat de clôture 2018	+ 441 092,64 €	+ 416 880,45 €

Ce résultat est identique au résultat de clôture de l'exercice 2018 du Compte de Gestion.

Monsieur le 1^{er} Vice-président entendu, LE COMITE SYNDICAL après en avoir délibéré hors la présence du Président, approuve à l'unanimité des membres présents, dans les formes de droit, l'ensemble de la comptabilité d'administration 2018 soumise à son examen.

L'affectation des résultats du compte administratif 2018 du syndicat est adopté à l'unanimité comme suit pour les deux sections :

- Section de fonctionnement : 416 880,45€
- Section d'investissement : 441 092,64€

Point n°5 : vote du budget primitif 2019

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que chaque membre du comité a reçu un exemplaire du budget primitif établi au titre de l'année 2019.

Il laisse ensuite la parole au 1^{er} vice-président qui présente le budget primitif 2019. Celui-ci précise que, au vu des incertitudes financières, ce budget a été préparé en maximisant les dépenses et en minimisant les recettes. Il s'agit notamment de la hausse des coûts de traitement des déchets et de la baisse des reversements des éco organismes.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	626 295,64 €
RECETTES	626 295,64 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 927 580,45 €
RECETTES	2 927 580,45 €

TOTAL DEPENSES	3 553 876,09 €
TOTAL RECETTES	3 553 876,09 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019, selon les formes de droit.

Point n°6 : changement de nom de la société PLASTIC OMNIUM

La Division Environnement de Plastic Omnium a fait l'objet d'une cession à des fonds d'investissement en 2018 et dans ce cadre il a été prévu le changement des dénominations sociales des filiales de la Division incorporant les mots plastic omnium dans leur dénomination et le transfert du siège social des filiales hébergées par Plastic Omnium.

A compter du 18/01/2019, la société devient donc : SULO France.

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Questions diverses

1- Plan Régional de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés

Ce point avait été suspendu lors du dernier comité syndical du 28 janvier. Etant désormais hors délai pour une délibération, les membres du comité rendent tout de même un avis favorable au PRPDMA.

2- Nouveau stagiaire

Le président informe l'assemblée que le SEDRE a pris un nouveau stagiaire de première « gestion des administrations », il propose de lui octroyer une gratification en fin de stage si son travail est jugé satisfaisant. Les membres du comité approuvent ce choix.

3- Courrier CRAMIF

Le président lit le courrier reçu par le SEDRE :

Suite à leur intervention du 29/01/2019 effectuée dans le cadre de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès de la SEMAER, la CRAMIF nous écrit que plusieurs situations dangereuses peuvent générer des risques importants pour la santé et la sécurité des salariés dont certaines relèvent totalement du pouvoir décisionnel du SEDRE. Il s'agit notamment des marches arrière et des rues étroites.

Monsieur le président précise qu'une réunion avec la SEMAER aura lieu afin de recenser et d'étudier ces différents points.

4- Tribunal Administratif

Le président rappelle qu'un recours avait été déposé à l'encontre du SEDRE et de son président auprès du tribunal administratif de Versailles par un usager. Celui-ci sera jugé par le TA le 4 avril 2019.

Fin de séance à 20h00